

Divulgation réglementaire

Le présent document représente les divulgations du troisième pilier de Bâle III pour la Banque Santander Consumer (la « Banque ») au 31 mars 2025, conformément aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) relatives aux petites et moyennes institutions de dépôt (PMB). Les PMB sont segmentées en trois catégories aux fins du capital, des liquidités et de la divulgation du troisième pilier. La Banque respecte les exigences de divulgation du troisième pilier pour les petites et moyennes banques (PMB) et est classée dans la catégorie 2 des PMB. Le contenu des divulgations est adapté à la nature, à la taille et à la complexité de la Banque. Les divulgations qui suivent représentent les divulgations qualitatives fournies par la Banque chaque trimestre.

Les rapports qualitatifs concernant le risque de crédit et le risque opérationnel sont fournis annuellement; les rapports sur le risque du marché ne s'appliquent pas.

Ces divulgations ne sont pas vérifiées, et tous les montants déclarés dans ces divulgations sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire. Le rapport est disponible dans la section « Notre Compagnie » du site Web de la Banque à www.santanderconsumer.ca/fr/home. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la page des données financières et des formulaires du site Web du BSIF à l'adresse <https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/donnees-formulaires/donnees-financieres>.

Entité déclarante

La Banque Santander Consumer est une banque de l'annexe II régie par la *Loi sur les banques* (Canada). L'adresse du siège social de la Banque est la suivante : 200, 4245 – 97 Street NW, Edmonton (Alberta) T6E 5Y7. La Banque a reçu l'ordre de commencer et de poursuivre ses activités le 5 mars 2025.

La Banque utilise un modèle d'affaires indirect pour offrir ses services financiers. La Banque offre des prêts garantis axés sur le financement automobile indirect. La Banque est une institution financière membre de la SADC.

Gestion des risques

La Banque Santander Consumer maintient un cadre de gestion des risques complet et intégré pour assurer une gestion et un contrôle prudents des risques dans l'ensemble de l'organisation. L'approche de la Banque repose sur les éléments clés suivants :

- **L'appétit pour le risque** : Le Conseil d'administration approuve l'appétit pour le risque de la Banque, qui est exprimé au moyen d'un énoncé officiel de l'appétit pour le risque, qui comprend l'énoncé de l'appétit pour le risque lui-même, de même que les limites de risque définies et les rôles et responsabilités clairement attribués. Cela garantit que les activités de prise de risques restent dans des limites acceptables, alignées sur les objectifs stratégiques de la Banque.
- **Culture du risque** : Une culture du risque solide et cohérente est ancrée dans l'ensemble de la Banque, alignée sur les valeurs et les principes de « La Voie Santander ». Cette culture met l'accent sur la responsabilité, la conduite éthique et la prise de risques socialement responsables qui soutiennent la durabilité et la résilience à long terme de la Banque.
- **Processus de gestion des risques** : Santander a établi un ensemble de processus structurés et prospectifs pour repérer, évaluer, planifier, atténuer, surveiller et signaler les risques. Ces processus appuient la prise de décisions éclairées concernant les risques dans l'ensemble de l'organisation et garantissent que les risques importants sont traités de façon appropriée, en temps opportun et de façon coordonnée.

Modèle KM1 : Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)						
(en milliers de dollars canadiens)		a	b	c	d	e
		31 mars 2025	T-1	T-2	T-3	T-4
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	222 182				
2	Catégorie 1	222 182				
3	Total des fonds propres	232 815				
Actifs pondérés en fonction des risques (montants)						
4	Total des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	901 435				
4a	Actifs pondérés en fonction des risques totaux (avant plancher)	901 435				
Ratio des fonds propres en fonction des risques en pourcentage des APR						
5	Ratio de fonds propres de CET1 (%)	24,65%				
5a	Ratio de fonds propres de CET1 (%) (avant plancher)	24,65%				
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	24,65%				

6a	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%) (avant plancher)	24,65%				
7	Ratio du total des fonds propres (%)	25,83%				
7a	Ratio du total des fonds propres (%) (avant plancher)	25,83%				
Exigences supplémentaires au titre de la réserve de fonds propres CET1 en pourcentage des APR						
8	Exigence au titre de la réserve de conservation de fonds propres (2,5 % à partir de 2019) (%)	2,5%				
9	Exigence relative à la réserve contracyclique (%)	S. O.				
10	Exigences supplémentaires des BISm et/ou des BISi (%) [Sans objet pour les PMB]	S. O.				
11	Total des exigences au titre de la réserve spécifique de fonds propres CET1 (%) (ligne 8 + ligne 9 + ligne 10)	2,5%				
12	Fonds propres CET1 disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la banque (%)	17,65%				
Ratio de levier de Bâle III						
13	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	1 187 000				
14	Ratio de levier de Bâle III (%) (ligne 2 / ligne 13)	18,72%				

CC1 modifiée – Composition des fonds propres pour les PMB		
(en milliers de dollars canadiens)		a
		Montants
	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves	
1	Actions ordinaires admissibles émises directement (et équivalent pour les sociétés qui ne sont pas des sociétés par actions), plus les primes liées au capital correspondantes	126 630
2	Résultats non distribués	101 464
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	(4 445)
4	<i>Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux coopératives de crédit fédérales)</i>	S. O.
5	Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans CET1)	S. O.
6	Fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1 avant ajustements réglementaires	223 649
	Fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1 : ajustements réglementaires	
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1	1 467
29	Fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1 (CET1)	222 182
	Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires : ajustements réglementaires	
44	Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires (AT1)	0
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	222 182
	Fonds propres de catégorie 2 : instruments et dotations aux provisions	
46	Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles directement émis plus primes liées au capital correspondantes	0

47	<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront retirés progressivement des fonds propres de catégorie 2 (applicable uniquement aux coopératives de crédit fédérales)</i>	S. O.
48	Instruments de catégorie 2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de catégorie 2)	0
49	<i>dont : instruments émis par des filiales et destinés à être éliminés (applicable uniquement aux coopératives de crédit fédérales)</i>	S. O.
50	Provisions générales	10 633
51	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires	10 633
Fonds propres de catégorie 2 : ajustements réglementaires		
57	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	0
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	10 633
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	232 815
60	Total des actifs pondérés en fonction des risques	901 435
Ratios de fonds propres		
61	Fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	24,65 %
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	24,65 %
63	Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	25,83 %
Cible du BSIF		
69	Ratio cible des fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1	7,00 %
70	Ratio cible des fonds propres de catégorie 1	8,50 %
71	Ratio cible du total des fonds propres	10,50 %

Modèle RL2 : modèle de divulgation commun du ratio de levier

(en milliers de dollars canadiens)		a	b
		31 mars 2025	T-1
Expositions au bilan			
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais incluant des sûretés)	1 194 436	
2	Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable (IFRS)		
3	(Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(5 970)	
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1)	(1 466)	
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	1 187 000	
Expositions sur dérivés			
6	Coût de remplacement lié à toutes les opérations sur dérivés	0	

7	Majorations pour exposition future potentielle liée à toutes les opérations sur dérivés	0	
11	Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)	0	
Fonds propres et expositions totales			
20	Fonds propres de catégorie 1	222 182	
21	Total des expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	1 187 000	
Leverage ratio			
22	Ratio de levier - Bâle III	18,72 %	